



Neuilly-en-Thelle, le 25 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEUILLY EN THELLE

Petits arrangements entre amis socialistes ?

Lors du conseil municipal de Neuilly-en-Thelle du jeudi 22 septembre 2016, le groupe d'opposition municipale « Dynamiques pour Neuilly ! » a une nouvelle fois constaté les petits arrangements entre amis socialistes.

Nous avons pu relever en outre que le Maire, ex-conseiller départemental PS de la majorité d'Yves ROME, servait avant tout ses intérêts personnels plutôt que ceux de ses administrés.

En effet, il a proposé, lors du conseil municipal, la création d'un poste de « collaborateur de cabinet » ou plus exactement un poste de « directeur de cabinet » comme monsieur le Maire se plaît à le dire. Il est à noter que la création de ce genre de poste se fait généralement pour des communes d'au moins 10 000 habitants ou bien que l'élu dispose de plusieurs mandats à enjeux importants (par exemple, députation, d'une commune en zone tendue). Rappelons que les missions sont avant tout de communication.

Le maire nous a exposé que nos services administratifs avait besoin d'aide supplémentaire. Nous ne nous sommes jamais opposés au recrutement ou au remaniement du personnel de la mairie. Pourquoi ne pas recruter tout simplement une personne ayant des compétences pour supplée la Directrice Générale des Services (DGS)? Or, ce poste, qui nous est imposé, n'a aucune utilité, aucune nécessité pour une commune rurale de moins de 3500 habitants et ne relève d'aucune priorité pour les habitants puisque son rôle, tel que défini par les textes du code des collectivités territoriales, demeurent avant tout politique.

Ce poste est en outre proposé à l'actuel maire PS de Mouy, Madame Anne Claire DELAFONTAINE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur.

Le transfert de crédits pour la rémunération du poste, proposé par Gérard AUGER et que nous avons rejeté par un vote CONTRE, s'élèvera à environ 50 000 euros par an (catégorie type B+). La municipalité de Neuilly-en-Thelle est donc dans l'obligation légale de la rémunérer à hauteur de 100% de son salaire de fonctionnaire en raison de la position de détachement de celle-ci.

Ceci est un pur scandale alors que les dotations de l'État fondent comme neige au soleil d'année en année.

C'est une véritable gabegie financière que nous dénonçons fermement alors que la somme consacrée à ce copinage socialiste serait bien plus utile aux réparations de voiries (à sommes égales) ou à accentuer la sécurité des habitants de Neuilly-en-Thelle en rémunérant les policiers municipaux par des patrouilles en soirée et de nuit.

Mieux encore, cette somme rondelette pouvait servir à recruter un troisième policier municipal à l'heure où la commune connaît une recrudescence d'actes de délinquance : vols de plusieurs véhicules, agressions et incivilités.

Aussi, un tel choix du Maire de Neuilly en Thelle nous laisse à penser qu'il désormais peur de notre opposition et des soutiens de plus en plus nombreux que nous avons !!

Les novilaciens sauront s'en souvenir lors des prochaines échéances municipales et nous ne manquerons pas de le rappeler !

Quant aux habitants de Mouy, ils sauront certainement s'en souvenir. Pendant que leur Maire vaquera à ses fonctions à la Mairie de Neuilly-en-Thelle, ses administrés eux pourront toujours l'attendre...

Contact presse

Denis JACOB

Conseiller Municipal

0762021460

www.neuillyenthelle.com

opposition@neuillyenthelle.com